



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-02

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le quatorze janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Karine MORIN.

Absents excusés : Nathalie GEFFARD a donné pouvoir à Sophie AUGER
Éric CATHELINÉAU, Annie MARSALUT, Anthony PEIGNON
Karine OLIVIER, Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU, Jacky FRAVEAU

Absent non excusé : Patrice NIVAUULT

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Monsieur le Maire évoque les dernières informations sur le devenir de la laiterie de la Viette, suite à une réunion récente avec Madame la Sous-Préfète. Il est possible qu'un repreneur rachète la laiterie. Un nettoyage de ce site est réalisé par le propriétaire actuel. Des caméras ont été installées pour éviter le squat et le vandalisme.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 janvier 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 janvier 2023 avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Guillaume BONNIN, représentant la commission « Economie-Développement Local », détaille les derniers dossiers, à savoir le report de la date de la réunion communale, au 31 janvier, en mairie.

Il annonce également que la borne type forain, à l'espace Paul Pelletier, est installée, avec le consuel qui est passé. Il ne reste plus que le branchement électrique, qui sera opéré par Séolis.

Sophie AUGER, référente à la commission « Affaires sociales-Vie quotidienne », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la manifestation « Paletanque » programmée le 10 mars prochain. Une actualité sera faite prochainement sur le site.

Elle détaille également les derniers dossiers CCAS. Sophie AUGER continue les visites au domicile de la famille REDIEN.



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-02

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », détaille les derniers dossiers, concernant la dalle coulée pour la maison des assistantes maternelles.

Karine MORIN, conseillère, demande si un passage de fauche sera fait au lieu-dit les Vignes. Elle a eu cette information d'un nouvel habitant, qui se plaint de l'entretien proche d'un carrefour potentiellement dangereux. Jean-Luc GUINARD en prend bonne note et transmettra l'information au service technique municipal.

Joël BONNET, conseiller, interpelle Monsieur le Maire sur les panneaux « sens interdit », à l'espace Paul Pelletier et le sens de circulation, via la route départementale, pour aller à la boulangerie. Des usagers prennent le sens interdit, proche de la zone de co-voiturage. Il est noté que c'est plutôt accidentogène. Jean-Luc GUINARD transmettra l'information aux agents techniques, pour vérification selon la réglementation routière et modifications éventuelles du positionnement des panneaux de signalisation.

PROJETS STRUCTURANTS : Esquisse halle des sports

Monsieur le Maire évoque le refus récent de la version numéro 1 de l'esquisse, que le prestataire a retravaillé, en précisant des variantes sur la taille du terrain (18x36 ou 18x42), la hauteur du faîtage (6 ou 7 m) et sur l'option avec ou sans vestiaires.

Monsieur le Maire détaille les montants de cette nouvelle version, ainsi que les nouveaux plans.

Base	1ere esquisse	18x36	18x42 (avec vestiaires)	20x36	20x42 (avec Vestiaires)
Salle	840 000,00 €	645 881,00 €	719 501,00 €	686 047,00 €	766 954,00 €
Vestiaire caisse			35 000,00 €		35 000,00 €
Vestiaire aménagement	190 000,00 €	- €	70 000,00 €	- €	71 250,00 €
Parking	90 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €
Etude de sol	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Topo	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Aléas	31 400,00 €	25 615,00 €	28 192,00 €	27 021,00 €	29 853,00 €
Contrôle	15 450,00 €	10 978,00 €	12 082,00 €	11 580,00 €	12 794,00 €
SPS	9 420,00 €	4 391,00 €	4 833,00 €	4 632,00 €	5 117,00 €
	1 181 270,00 €	777 865,00 €	960 608,00 €	820 280,00 €	1 011 968,00 €
Options					
Hauteur à 7 m		21 068,00 €	23 089,00 €	21 936,00 €	24 035,00 €
Total à 7 m		798 933,00 €	983 697,00 €	842 216,00 €	1 036 003,00 €
Différence avec et sans vestiaire			184 764,00 €		193 787,00 €
Différence sans options		-382 337,00 €	-197 573,00 €	-339 054,00 €	-145 267,00 €
Porte sectionnelle	6 500,00 €				
Chassis vitré	7 500,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €
Sérigraphie	3 300,00 €	3 250,00 €	4 250,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
Porte connectée	5 000,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €
Total avec options	1 203 570,00 €	810 833,00 €	996 597,00 €	854 116,00 €	1 047 903,00 €
Différence avec esquisse 1		-392 737,00 €	-206 973,00 €	-349 454,00 €	-155 667,00 €
Montant TTC	1 444 284,00 €	972 999,60 €	1 195 916,40 €	1 024 939,20 €	1 257 483,60 €



▸ Département : Deux-Sèvres

▸ Arrondissement : Parthenay

▸ Canton : La Gâtine

2023-01-02

PROJETS STRUCTURANTS : Esquisse halle des sports (suite)

Monsieur le Maire précise que pour qu'une activité sportive soit homologuée, la hauteur de la salle doit être de 7 mètres. Il y a un écart de prix entre les différents sols proposés : la pose d'un sol en résine coulée type Pulastic ou une résine synthétique type Greenset peut représenter une différence de 60 000 euros H.T ou TTC.

Monsieur le Maire ouvre le débat, sur les potentialités financières liées à ce projet, avec la recherche de financements, depuis le Département jusqu'à l'Europe.

Subventions					
DETR - 40%		389 199,84 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
ANS - 20%		194 599,92 €	239 183,28 €	204 987,84 €	251 496,72 €
Département - Contrat ambition					
Département - Alloc Mandat		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Europe - Feader					
Europe - Leader		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Région					
Fédérations		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total					
		668 799,76 €	624 183,28 €	589 987,84 €	636 496,72 €
% de subventions					
		82,48%	62,63%	78,50%	60,74%
Reste à charge HT					
		304 199,84 €	372 413,72 €	264 128,16 €	411 406,28 €
Reste à charge TTC					
		365 039,81 €	446 896,46 €	316 953,79 €	493 687,54 €

Joël BONNET estime que le projet vaut la peine de se réaliser, mais s'interroge aussi du possible préjudice sur les autres projets structurants du reste du mandat.

Jean-Luc GUINARD évoque quelques hypothèses techniques, qui peuvent se soustraire de l'enveloppe financière totale. Par exemple, le parking passerait à 14 places + 1 place PMR. Des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur deux pans de cette nouvelle construction, ainsi que sur la salle multi-activités. Cette option serait estimée à 20 374 euros H.T, en plus de l'enveloppe totale.

Monsieur le Maire complète les propos échangés, en précisant qu'il est certain que la Municipalité devra financer le projet, en contractant un nouvel emprunt, qui est réalisable au regard du faible endettement de la commune.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle version de l'esquisse, pour un montant total de 995 597 euros H.T, et avec les données techniques d'une salle de 18 m x 42 m, d'une hauteur de faîtage de 7 mètres et avec des vestiaires, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▸ Département : Deux-Sèvres

▸ Arrondissement : Parthenay

▸ Canton : La Gâtine

2023-01-02

PROJETS STRUCTURANTS : Maîtrise d'œuvre – Aménagement village du Poirier

Monsieur le Maire détaille les différentes propositions de maître d'œuvre. Il tient à préciser qu'il souhaite ardemment que les habitants de ce quartier participent à la construction de ce projet, pour qu'ils se l'approprient, dans l'idée principale de repenser le quartier. Les élus souhaitent que le village passe de la route à la rue.

Une négociation a donc eu lieu, avec les différents candidats, sur un temps égal en visioconférence, avec des questions complémentaires au dépôt initial des offres, sur les sujets suivants :

- ✓ Consultation des habitants,
- ✓ Présence ou non d'un urbaniste,
- ✓ Planning d'exécution
- ✓ Prix de la prestation de maîtrise d'œuvre.

L'analyse des offres est donc décomposée de la manière suivante :

	SCALE	AGENCE URBA 37	DECA VRD	2LM	AREA URBANISME
1 Décomposition du prix	oui	oui	oui	oui	oui
2 Montant H.T.	46 500,00 €	65 625,00 €	79 375,00 €	42 500,00 €	68 750,00 €
3 Ecart / mini en €	4 000,00 €	23 125,00 €	36 875,00 €	- €	26 250,00 €
4 Ecart / mini en %	9,41%	54,41%	86,76%	0,00%	61,76%
5 Note (pts) : 40	36,24	18,24	5,29	40,00	15,29
6 Classement	2	3	5	1	4

	SCALE	AGENCE URBA 37	DECA VRD	2 LM	AREA URBANISME
Composition de l'équipe	12,50	15,00	10,00	15,00	10,00
Note (pts) : 15					
Méthodologie pour la concertation des usagers et riverains	14,00	15,00	15,00	13,00	14,00
Note (pts) : 15					
Méthodologie afférente à l'opération	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Note (pts) : 15					
Planning et délais proposés	15,00	15,00	15,00	15,00	7,50
Note (pts) : 15					
Note (pts) : 60	56,50	60,00	55,00	58,00	46,50
Classement	3	1	4	2	5



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-02

PROJETS STRUCTURANTS : Maîtrise d'œuvre – Aménagement village du Poirier (suite)

Ainsi, le classement des offres reçues est le suivant :

	SCALE	AGENCE URBA 37	DECA VRD	2LM	AREA URBANISME
PRIX DES PRESTATIONS HT (40 pts)	36,24	18,24	5,29	40,00	15,29
MÉMOIRE TECHNIQUE (60 pts)	56,50	60,00	55,00	58,00	46,50
Note (pts) : 100	92,74	78,24	60,29	98,00	61,79
Classement	2	3	5	1	4

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, formulée par 2LM, pour un montant de 42 500 euros H.T, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Avenants – Maison des Associations – La Francette

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette à Soutiers, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec l'entreprise titulaire du lot considéré, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux.

Lot n°09 – Plomberie – CVC

Les travaux consistent à : Travaux en plus-value :

Installation d'un bac de récupération d'eau à positionner sous le ballon d'eau chaude.

La totalité des travaux représente une plus-value de 297,98 euros H.T., soit 357,58 euros T.T.C.

L'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise SABOURAULT SARL représente une augmentation de 9,49 % de son montant initial s'élevant à 29 165,97 euros H.T. (soit 34 999,16 euros T.T.C., portant le nouveau montant du marché à la somme de 31 933,07 euros H.T. (soit 38 319,68 euros T.T.C.).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant numéro 2, du marché de travaux Maison Francette, au profit de l'entreprise SABOURAULT SARL, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-01-02

TRAVAUX : Avenants – Maison des Assistantes Maternelles

Dans le cadre de la construction d'une maison des assistantes maternelles dans le bourg de SAINT-PARDOUX, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec l'entreprise titulaire du lot considéré, en application de la délibération du Conseil Municipal n°2022-10-06, en date du 6 octobre 2022, relative à l'attribution des marchés de travaux.

Lot n°01 - Terrassement

Les travaux consistent à :

Travaux en plus-value :

Préparation du support et pose d'un gazon synthétique.

La totalité des travaux représente une plus-value de 647,87 euros H.T. soit 777,44 euros T.T.C.

L'avenant n° 1 à conclure avec l'entreprise NOIREAUD TP représente une augmentation de 1,91 % de son montant initial d'un montant de 34 001,21 euros H.T. (soit 40 801,45 euros T.T.C.), portant le nouveau montant du marché à la somme de 34 649,08 euros H.T. (soit 41 578,90 euros T.T.C.).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant numéro 1, du marché de travaux Maison des Assistantes Maternelles, au profit de l'entreprise NOIREAUD TP, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Dans le cadre de la construction d'une maison des assistantes maternelles, dans le bourg de SAINT-PARDOUX, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec l'entreprise titulaire du lot considéré, en application de la délibération du Conseil Municipal n°2022-10-06, en date du 6 octobre 2022, relative à l'attribution des marchés de travaux.

Lot n°02 - Gros Œuvre

Les travaux consistent à :

Travaux en plus-value :

Installation d'un tuyau sous dallage pour évacuation des eaux pluviales.

La totalité des travaux représente une plus-value de 693,55 euros H.T., soit 832,26 euros T.T.C.

L'avenant n° 1 à conclure avec l'entreprise FRAFIL CONSTRUCTION représente une augmentation de 0,77 % de son montant initial, d'un montant de 89 693,34 euros H.T. (soit 107 632,01 euros T.T.C.), portant le nouveau montant du marché à la somme de 90 386,89 euros H.T. (soit 108 464,27 euros T.T.C.).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant numéro 1, du marché de travaux Maison des Assistantes Maternelles, au profit de l'entreprise FRAFIL CONSTRUCTION, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-02

INTERCOMMUNALITE : Statuts agence d'ingénierie départementale ID79

Les services du Département nous sollicitent concernant l'organisation du service d'ingénierie, nommé ID79 et une modification de leurs statuts.

Ainsi, dans l'article 9 de la convention, il est précisé une information concernant les réunions en visioconférence et le calcul du quorum.

« Le Président du conseil d'administration peut décider que la réunion de l'assemblée générale se tiendra en plusieurs lieux par visioconférence. Le quorum est apprécié en fonction de la présence des délégués dans les différents lieux par visioconférence. »

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la modification des statuts de l'agence départementale ID79, telle que présentée ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Il convient également de statuer sur la cotisation de l'année 2023, pour bénéficier des services proposés par ID79.

Le tarif annuel comprend également la cotisation au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres, appelé CAUE 79. Ainsi, pour notre commune, la cotisation annuelle se décompose de la façon suivante :

- ID 79 : 200 euros,
- CAUE : 200 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition de la cotisation annuelle, pour l'année 2023, au profit du CAUE 79 et d'ID79, pour un montant total de 400 euros, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Don d'une association locale

Le conseil d'administration de « café gâtine » nous a fait part de la dissolution volontaire de l'association à la date du 18 novembre 2022. Il a proposé de faire don du solde de leur compte bancaire, aux quatre bibliothèques du réseau « Lectures Nomades ».

Notre bibliothèque pourrait donc recevoir un don d'un montant de 1 415 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le don, effectué par l'association « café gâtine », sur le budget principal de l'année 2023, en section de fonctionnement, pour la somme de 1 415 euros, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Ouverture de crédits, au préalable du vote du budget 2023

Préalablement au vote du budget 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la limite des restes à réaliser de l'année 2022.

Aux termes du troisième alinéa de l'article L1612-1 du CGCT, "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire les crédits suivants :

FOURNISSEUR	MONTANT BUDGETISÉ 2022	MONTANT OUVERTURE DE CREDITS 2023	NATURE DEPENSE
ARCHITECTE LAMBERT	44 131,11	11 032,78	SOLDE MAÎTRISE D'ŒUVRE
DIVERSES ENTREPRISES	665 867,89	166 466,97	MAISON FRANCETTE
DIVERSES ENTREPRISES	139 195,53	5 000,00	TRAVAUX RAFRAÎCHISSEMENT LOCATIF
BTConseil	25 000,00	6 250,00	MAÎTRISE D'ŒUVRE
DIVERSES ENTREPRISES	350 000,00	87 500,00	MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES
2LM	70 850,51	17 712,63	MARCHE MAÎTRISE D'ŒUVRE POIRIER
TEMIS	9 500,00	2 375,00	SOLDE MAÎTRISE D'ŒUVRE
DIVERSES ENTREPRISES	25 000,00	6 250,00	MAISON DES JEUNES
DIVERSES ENTREPRISES	3 000,00	750,00	AMENAGEMENTS INTERIEURS
SIEDS	90 000,00	8 261,47	TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAU
DIVERSES ENTREPRISES	8 000,00	2 000,00	FRAIS TOPO - AMENAGEMENT VILLAGE LE POIRIER
SAE TENNIS AQUITAINE	72 000,00	6 450,00	SOLDE CONSTRUCTION PADEL
DIVERSES ENTREPRISES	28 304,00	7 076,00	CONSTRUCTION MODULAIRE SERVICE TECHNIQUE
		356 923,73	

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider les ouvertures de crédits, au préalable du vote du budget 2023 et telles que présentées ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-01-02

Informations et questions diverses

- Réversion de la taxe d'aménagement à la communauté de commune :

Lors du précédent conseil municipal du jeudi 5 janvier 2023, Monsieur le Maire avait demandé à l'Assemblée de valider l'annulation de la réversion de la taxe d'aménagement pour les zones artisanales en cohérence avec la circulaire préfectorale du 14 décembre 2022. Il est dit que la « réversion obligatoire de la TA est supprimée ». Seulement, à la fin du document, il est précisé que cette suppression est facultative. Ainsi, pour lever tout doute, Monsieur Le Maire demande aux élus, s'ils souhaitent revenir sur la décision du conseil du 5 janvier dernier et donc, annuler cette délibération. A la majorité, le conseil municipal ne souhaite pas revenir sur cette décision. Ce point ne sera donc pas porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Le bulletin communal sera livré, en mairie, au cours de la semaine prochaine. Les élus feront ensuite la distribution aux administrés, comme habituellement.
- Jean-Luc GUINARD évoque le possible futur aménagement des services techniques, en complément du local technique existant, en construction modulaire. Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Dates à retenir

- ✓ 20 janvier : Micro folies – Groupe de travail et échanges régionaux – Saint Jean d'Angély
- ✓ 23 janvier – 20 h 30 : Réunion des associations – salle de Soutiers
- ✓ 25 janvier – 14 h 00 : CMJ – Réunion au lieu-dit les Touches
- ✓ 25 janvier : Assemblée générale – Club des Retraités
- ✓ 28 janvier – 11 h 00 : Remise des instruments « L'orchestre à l'école » - Foyer Rural
- ✓ 28 janvier – 20 h 30 : Spectacle « TRJHOU - Toujours » - Foyer Rural
- ✓ 8 février : Cinéma « Simone » - Foyer Rural

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04.

Le Maire,
Johann BARANGER

